

FONDS ALTERNATIF FORTIFIÉ QUALITÉ INVESTISSEMENT — F PICTON MAHONEY

31 décembre 2024

Renseignements sur le Fonds

Date de création :

6 novembre 2024

Taille du fonds :

\$ 21,36MM

Frais de gestion :

0,95 %

Frais liés au rendement :

20,00 %[^]

Taux de rendement minimal :

2,00 %

Seuil de rendement perpétuel :

Oui

Distributions : Mensuel

Stratégie du fonds :

Alternatif qualité investissement

Cadre du fonds :

Fonds commun de placement alternatif (prospectus simplifié)

[^] de la portion du rendement supérieur à un taux de rendement minimal de 2 %, y compris un seuil de rendement perpétuel

Gestion de portefeuille



Jason Young
Gestionnaire de portefeuille, titres à revenu fixe

Objectif de placement du fonds

L'objectif de placement du Fonds est d'accroître le rendement et le potentiel de retour grâce à une exposition à des crédits de haute qualité et de catégorie investissement. Le Fonds investit principalement dans des titres de créance de sociétés et d'États nord-américains de qualité investissement.

Pourquoi investir dans ce fonds?

STRATÉGIE DE CRÉDIT DE QUALITÉ INVESTISSEMENT FLEXIBLE ET RÉSILIENTE

Sources de rendement diversifiées, visant un rendement supérieur à celui des obligations d'entreprise avec moins de volatilité à travers les cycles.

OUTILS DE COUVERTURE EXPANSIFS

Conçu pour couvrir les risques associés aux placements de revenu tels que les taux, le crédit et la devise.

MISE À PROFIT DES COMPÉTENCES DE GESTIONNAIRES CHEVRONNÉS

Qui gèrent des stratégies de fonds de couverture authentiques depuis plus d'une décennie.

Risque: Faible



Performance Au 31 décembre 2024

Comme ce fonds est nouveau, cette information n'est pas disponible.

Composition du portefeuille Au

Comme ce fonds est nouveau, cette information n'est pas disponible.

Frais

Série(s)	Frais de gestion	Codes de fonds
Catégorie A	1,95 %	PIC 3400
Catégorie F	0,95 %	PIC 3401
FNB	0,95 %	PFIG

*La cote de risque de placement est le risque de volatilité historique mesuré par l'écart-type du rendement des fonds, qui est la méthodologie type décrite à l'annexe F Méthodologie de classification du risque de placement du Règlement 81-102 des fonds de placement.